

Secrétariat Général de la Préfecture

Albi, le **21 MARS 2025**

Affaire suivie par : A. RAVNI

Mél. : pref-intervention@tarn.gouv.fr

Réf. 2025/A01/395

Monsieur le sénateur,

Par courrier en date du 6 janvier 2025, vous avez souhaité appeler mon attention sur le bilan du dispositif « Villages d'avenir », et plus particulièrement sur son efficacité.

Dans le Tarn, 28 communes ont été lauréates de ce dispositif, déployé dans le cadre du Plan France Ruralités. « Villages d'avenir » est une offre d'ingénierie à l'attention des communes rurales destinée à accompagner les maires dans l'élaboration de leurs projets de développement. Pour cela, une chargée de projet recrutée spécifiquement au sein de la préfecture, a pris l'attache de chacun des maires pour faire le point sur les projets, les mettre en relation avec les bons interlocuteurs et leur proposer une méthodologie adaptée en les orientant vers les aides existants de l'État comme des autres partenaires financeurs.

J'ai réuni l'ensemble des maires impliqués dans ce dispositif le 28 février dernier afin de faire le bilan de cette première année.

Sur les 150 projets portés par ces communes, qui sont à des stades de maturité très différents, 44 ont été accompagnés et ont fait l'objet d'une aide concrète en ingénierie.

La majorité des projets se concentre sur des thématiques liées à la transition écologique ainsi qu'à l'amélioration du cadre de vie. La répartition des projets par domaine est la suivante :

- Rénovation/construction de logements communaux : 8 ;
- Rénovation énergétique de bâtiments communaux : 7 ;
- Renaturation, désimperméabilisation et aménagement d'espaces publics, liaison douce : 19 ;
- Aménagement de tiers-lieux, commerces, pôle santé, Maison d'Assistantes Maternelles : 9.

Ce premier bilan est plutôt satisfaisant pour une première année de mise en œuvre alors que la phase d'ingénierie d'un projet prend en moyenne 12 à 18 mois selon sa complexité.

Enfin, je souhaite signaler que les communes « Villages d'avenir » ont fait l'objet d'une attention particulière dans l'attribution des subventions de l'État aux collectivités 2024. Ainsi, ces 28 communes qui représentent 9 % des communes du Tarn, ont pu bénéficier de près de 12 % de l'ensemble des subventions (DETR, DSIL, Fonds vert), soit 66 projets financés, afin d'accompagner leur développement et d'améliorer les services de proximité et d'améliorer la qualité de vie des habitants.

L'accompagnement personnalisé est une aide destinée à faciliter le quotidien des maires ruraux qui ne disposent pas toujours des ressources nécessaires pour conduire des projets complexes. Le dispositif se poursuivra encore sur 2 années, ce qui permettra de poursuivre les projets engagés dans les 28 communes initiales, mais aussi de proposer à de nouvelles communes d'intégrer la démarche.

Tels sont les éléments d'information que je tenais à porter à votre connaissance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le sénateur, l'expression de ma considération distinguée.

Cordialement,


Laurent BUCHAILLAT

Monsieur Philippe FOLLIOT
Sénateur du Tarn
8 place Charles de Gaulle
81 330 Saint-Pierre-de-Trivisy